



Techniques et réglementation

Bernard Lhomme

Mise en place du système de règlement TBF

Par lettre du 23 octobre 1997, le gouverneur de la Banque de France a annoncé que la mise en place du système de règlement brut en temps réel «Transferts Banque de France» (TBF) conduirait à modifier les modalités de gestion des comptes des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ouverts sur les livres de la Banque de France.

La montée en charge de ce nouveau système va nécessiter une adaptation des pratiques en ce domaine, tant pour la Banque de France, gestionnaire de TBF, que pour les établissements participants.

En conséquence, l'application de la note du 14 avril 1993, relative aux dédommagements consécutifs aux erreurs commises par la Banque de France est suspendue dès le démarrage de TBF, pour tenir compte de ce nouveau contexte. ■